



Déclaration préalable du SNUIPP-FSU11

Avant toute chose, nous remercions les services de la DIPER qui nous ont permis de préparer cette réunion dans l'intérêt de tous les collègues.

Le mouvement départemental des personnels est toujours un moment important dans l'année scolaire. De nombreux collègues attendent avec beaucoup d'anxiété les décisions lors de la CAPD d'aujourd'hui. Elles vont impacter leur vie personnelle et professionnelle ainsi que l'organisation des écoles. C'est pourquoi les délégué-e-s du personnel du SNUipp-FSU, ont travaillé d'arrache-pied pour préparer cette réunion. Ils forment le vœu que toutes les ambiguïtés seront levées afin que tout se passe en toute transparence et équité.

Concernant le mouvement. En restant dans la logique de la circulaire mobilité de 2009 du ministre Darcos, le ministère de M.Peillon, qui a préparé la circulaire mobilité applicable pour ce mouvement, en refusant la concertation, a maintenu les choix engagés par ses prédécesseurs : satisfaction basse au mouvement interdépartemental et mouvement intradépartemental bloqué ! Ainsi pour notre département, seuls 252 collègues obtiennent un poste à titre définitif. 252 dont on doit, par souci de transparence et vérité, ôter les collègues victimes de fermeture de classe ou ayant un code de priorité absolue : au final, seulement 230 collègues sur 552 participants obtiennent satisfaction soit 41,7 %. 41,7% là où par le passé, avant la circulaire mobilité, les taux avoisinaient régulièrement les 55% dès la première phase d'un mouvement qui comportait alors 3 phases avant la sortie des classes et une quatrième d'ajustement à la rentrée !

Le SNUipp-FSU rappelle son opposition à la multiplication des postes à profil, et insiste sur l'attribution des postes au barème. Nous demandons aussi qu'une attention particulière soit portée aux collègues qui reviennent de CLD et qu'ils ne perdent pas leur poste... Ces situations, qui étaient très exceptionnelles, vont se multiplier avec l'allongement du temps de travail et le recul de l'âge de la retraite.

Concernant les bonifications au titre du « handicap » et de la « Situation Médico-Sociale ». 23 collègues ont déposé un dossier, 17 ont obtenu une priorité. Pour le SNUipp-FSU, l'attribution d'une priorité aux personnels concernés fait partie intégrante de la solidarité professionnelle. C'est une des valeurs que porte le SNUipp-FSU au nom de la profession. Pour autant, l'attribution de cette reconnaissance doit servir uniquement à l'amélioration de la situation du collègue au regard du handicap ou de la situation médico-sociale reconnue par le médecin de prévention. Cependant, une ambiguïté subsiste entre ce qui est écrit dans la circulaire mouvement (référence aux 1000 points) et la façon de traiter cette reconnaissance (considérer le secteur géographique et déloger le plus petit barème arrivant pour attribuer un poste au collègue en RQTH). Si nous sommes favorables à cette façon de considérer ces situations particulières, nous déplorons cependant qu'il n'y ait pas eu une communication individuelle aux personnes concernées et une réécriture de la circulaire et des documents y afférant. Si cela avait été fait, cela aurait évité un certain nombre de situations problématiques.

Dans le même ordre d'idées, le SNUipp-FSU 11 propose que pour le prochain mouvement, une CAPD se tienne en amont pour traiter la question des « handicap et situations médico-sociales », les affectations des PES et les résultats des commissions d'entretien. Ceci nous permettrait d'aborder la CAPD mouvement plus sereinement. Le paritarisme gagnerait en transparence.

Nous souhaitons par ailleurs attirer votre attention sur le dossier des permutations qui a laissé de nombreux collègues sans solution. Beaucoup d'entre eux connaissent des situations personnelles délicates. Grâce à l'intervention du SNUipp au niveau national, 2 personnes ont vu leur situation améliorée et entrent dans le département de l'Aude. Nous vous interpellons pour que la phase d'ineat permette de débloquent le plus de situations possibles afin de respecter le droit à mobilité dans le cadre d'un barème unique.

De plus, nous avons constaté que les résultats du concours exceptionnel 2014 sont entachés cette année par de nombreux « zéro éliminatoires », incompris car, malgré leurs demandes, les étudiants qui

en sont victimes n'obtiennent du rectorat aucune explication. Au niveau national, 1 poste sur 10 n'est pas pourvu. Dans l'Aude, nous sommes passés de 33 places à 29 pour le concours externe, de 4 places à 2 pour le concours langue régionale. Comment sera géré ce solde négatif de 6 postes ?

Concernant les salaires, depuis 2010, la valeur du point d'indice est bloquée ; depuis cette date, entre l'inflation et les hausses de cotisations, nos collègues ont enregistré une perte de plus de 8% de leur pouvoir d'achat soit un salaire par an de moins ! La confirmation du gel salarial dénoncée dans la grève du 15 mai dernier est un très mauvais signal lancé aux personnels. Dans cette période d'austérité, les résultats des promotions à la Hors-Classe sont très attendus. Pouvez-vous, monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous dire le nombre de promotions qui seront attribuées lors de la prochaine CAPD et si celui-ci respectera le ratio des 4% ? Nous rappelons notre demande d'alignement des rémunérations et perspectives de carrière du premier degré sur celles des enseignants du second degré.

Concernant les « rythmes scolaires », la rentrée, qui verra la généralisation de cette réforme ne se présente pas sous les meilleurs auspices, c'est le moins que l'on puisse dire ! Le ministre a beau jeu de relativiser à coup de pourcentages, la réalité a un visage bien plus incertain et plus inquiétant pour le fonctionnement de l'École. Cette réforme, depuis le début, mal pensée, mal préparée et peu financée est illisible et dangereuse pour l'école et les personnels. Pour le SNUipp-FSU, cette réforme largement contestée ne doit pas être généralisée et doit être réécrite. Dans les écoles, élèves, enseignants et parents sont confrontés à de nombreuses incertitudes. Pour beaucoup, il est même difficile de s'y retrouver. De fait, les enseignants sont aujourd'hui dans une situation d'inquiétude et d'inconfort professionnel pour préparer sereinement la rentrée.

Concernant la gestion administrative des écoles et des enseignants, la multiplication d'organisations scolaires au sein d'un même département risque d'entraîner de lourds dysfonctionnements dans les compléments de service des directeurs d'école, des maitres formateurs, dans la gestion des temps partiels et des remplacements. Le SNUipp-FSU exprime de fortes craintes par rapport à une désorganisation du service public sans précédent. Élèves et enseignants ne doivent pas en faire les frais.

Professionnalisation des AED-AVS, EVS. Qu'en est-il dans l'Aude ? Compte-tenu de l'évolution du dossier au niveau national au sujet de la CDIisation et de quelques ouvertures faites sur les EVS, nous vous demandons au nom de la FSU11 de faire figurer ce sujet à l'ordre du jour du prochain CTSD. Ces dispositions vont-elles être appliquées dès la rentrée prochaine dans l'Aude ? Merci de nous communiquer pour le prochain CTSD la liste des personnels concernés.

Compte tenu de la rentrée difficile qui se profile, le SNUipp demande que se tienne au plus vite un GT pour le montage des postes de la phase d'ajustement (postes fractionnés et entiers) et une CAPD avant la sortie des classes.

D'ores et déjà, la prochaine rentrée se prépare dans des conditions qui ne permettront pas d'amélioration pour l'école et ses personnels. Aussi, dans un appel solennel remis au ministre de l'Education, le SNUipp a lancé une alerte sociale dès à présent pour la rentrée prochaine.